

Vivre à

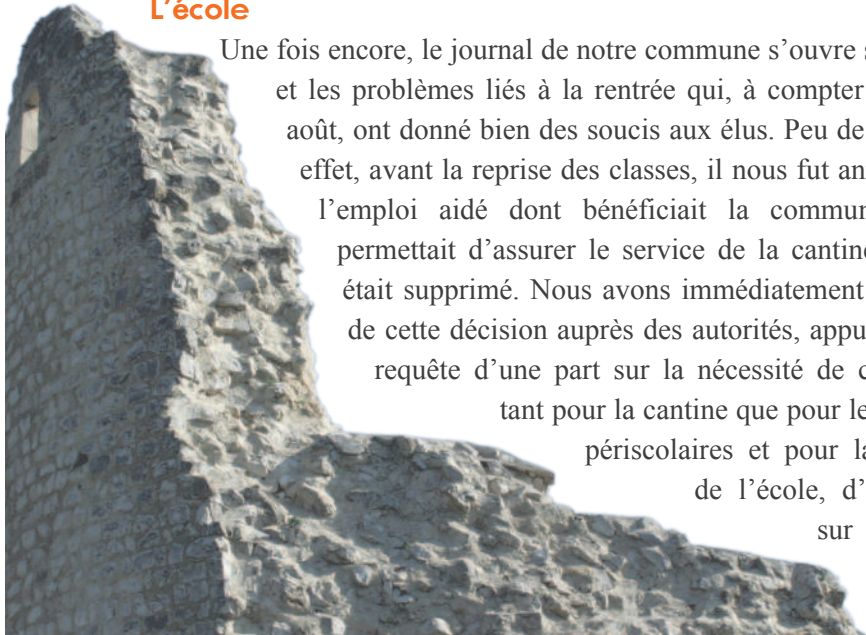
COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°104 OCTOBRE 2017

Ouverte au mois d'avril, la longue séquence électorale s'est achevée en septembre avec les élections sénatoriales et les nouveaux responsables politiques ont pris leurs fonctions. En cette rentrée, nous formulons de nouveau le vœu que la vie quotidienne des habitants des communes et particulièrement ceux des communes rurales, soit prise en compte dans toutes les décisions d'aménagement du territoire. Même si la commune est de petite taille, ses habitants sont des citoyens à part entière pour qui la facilité d'accès aux différents services, administratifs, scolaires ou de santé est une nécessité.

L'école

Une fois encore, le journal de notre commune s'ouvre sur l'école et les problèmes liés à la rentrée qui, à compter de la mi-août, ont donné bien des soucis aux élus. Peu de temps, en effet, avant la reprise des classes, il nous fut annoncé que l'emploi aidé dont bénéficiait la commune et qui permettait d'assurer le service de la cantine scolaire, était supprimé. Nous avons immédiatement fait appel de cette décision auprès des autorités, appuyant notre requête d'une part sur la nécessité de cet emploi tant pour la cantine que pour les activités périscolaires et pour la propreté de l'école, d'autre part sur les



Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales

Le mot des maîtres p. 5

Vie associative et culturelle p. 5, 6, 7
Informations pratiques p. 8

ressources financières très limitées de la commune. La même décision ayant été notifiée au SIVOS, notre protestation fut élaborée ensemble. En attendant la décision administrative, la commune a assuré la bonne marche de la cantine, des activités périscolaires et du ménage, le tout confié à la même personne qui, l'an dernier, avait donné entière satisfaction.

Pour équilibrer tant soit peu le budget, cette situation imprévue nous ont conduits, conjointement avec le SIVOS, à augmenter le prix des repas, à rendre payantes les activités périscolaires mises en place par la commune et à demander une participation des parents pour le temps de garderie du vendredi. Pour cette année, le prix du repas a été fixé à 4,75 € (au lieu de 4,45 €), la participation aux activités du SIVOS à 15 € par enfant, par période entre deux vacances et par enfant (au lieu de 12 €) ; participation demandée pour la garderie et pour les activités organisées par la commune : 3 € l'heure, étant entendu que cette durée ne peut être dépassée.

Nous avons finalement obtenu gain de cause et, ce dernier samedi de septembre, un courriel de M. le sous-préfet de Die nous a informé que la décision avait été prise de rétablir l'emploi aidé dont bénéficiait la personne chargée de la cantine et du périscolaire en notre école. Cependant notre satisfaction ne peut être entière ; en effet Pole Emploi nous a informés que le contrat serait restreint dans le temps car il s'arrêtera le 28 février, et dans son taux puisque l'aide était réduite à 50% (l'aide du précédent contrat portait sur 85%) À ce jour, aucun changement ne semble envisagé, le ministère se contentant d'annoncer que les contrats aidés seront réservés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Pour notre école, ceci va entraîner lors de la prochaine année scolaire la remise en question de l'organisation actuelle. Nous envisageons de demander le retour à la semaine de quatre jours, et, les cours se terminant à 16 h 30, nous ne mettrons pas en place des activités périscolaires ni de garderie.

Autre question intéressant l'école, le fonds de soutien aux activités périscolaires. Il est « maintenu », écrit le ministère et il bénéficiera à toutes les communes qui conservent une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours, ce qui correspond à notre situation. La somme globale allouée est néanmoins en forte baisse mais ce n'est pas illogique, puisque la moitié des communes environ a choisi de revenir à une organisation sur 4 jours. De 373 millions en 2017, le fonds passe à 237 millions d'euros.



Le PLUI

Vous en avez été déjà informés mais l'affaire étant importante pour le devenir de notre commune, les lignes qui suivent rappellent que la compétence de l'élaboration du PLU a été transférée à la Communauté de communes du Val de Drôme à partir du 27 mars 2017. Le Conseil municipal avait pris acte que l'élaboration de notre PLU était arrêtée de fait et il ne s'était pas opposé au transfert de la compétence à la CCVD. Celle-ci est organisée autour de deux axes : la poursuite des PLU communaux en cours et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une fois celui-ci mis en place, toutes les communes auront un règlement d'urbanisme. Actuellement, Cobonne est une des dix communes qui n'en possèdent pas.

Afin d'évaluer le montant des charges afférentes à l'élaboration du PLUI, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), composée de conseillers communautaires, s'est réunie et a travaillé dans deux directions ; elle a d'abord estimé les charges financières qui reviendraient à chaque commune, sur une période de dix années, pour l'élaboration de leur propre PLU, puis elle a calculé le coût pour la CCVD de la compétence PLUI sur la même période. Les estimations et calculs ont été menés par un cabinet indépendant.

De ces calculs il ressort que le coût moyen constaté d'un PLU communal, pour la période 2008-2017, s'élève à 63 190 €. Élargi aux 30 communes de la CCVD, le coût moyen eut été de 1 895 700 €, soit 189 570 € annuellement, somme à laquelle il faut ajouter les frais administratifs, les coûts du personnel, le coût du Service information géographique (cartographie), celui du règlement de publicité. Cette synthèse fait apparaître que le coût annuel du PLU communal est de 446 706 €, soit 14 890 par commune, le coût par habitant s'élevant à 14,5 €.

En revanche, les estimations et calculs font apparaître qu'en tenant compte des aides financières prévues par la loi, l'élaboration du PLUI est évaluée annuellement à 63 405 €. En comptant des frais équivalents, la somme totale atteint 210 106 €, le coût par habitant passant à 6,8 €. Ainsi le coût du PLUI est bien moindre que la somme des coûts des PLU communaux.

Si ces estimations et calculs font apparaître que toutes les communes de la CCVD supporteront moins de frais pour l'élaboration du PLUI, il reste à faire en sorte que son élaboration se fasse en concertation étroite avec les élus de chaque commune, que les décisions ne soient pas prises sans leur avis ni consentement, que leurs remarques ou suggestions soient étudiées et prises



en compte, et que les habitants soient régulièrement et correctement informés. Nous y veillerons particulièrement.

Au risque de nous répéter mais l'aménagement des territoires est un problème auquel les élus sont confrontés et pour lequel ils sont appelés à travailler avec les administrations, nous rappelons que, parallèlement au PLUI, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), rendu obligatoire par la loi Grenelle 2, va également être élaboré. Rappelons encore qu'à la différence du PLUI, il est porté par un syndicat, le Syndicat Mixte Val de Drôme-Cœur de Drôme (SMDVD) qui réunit deux communautés de communes, la CCVD et la CCCPS. Le SCOT doit coordonner les projets et aménagements de ce territoire et donner une cohérence aux différentes politiques locales.

Cinéma à Cobonne

Ainsi que nous l'avions annoncé, le film franco-tunisien « À peine j'ouvre les yeux », réalisé par Leyla Bouzid a été projeté dans la salle communale ce vendredi 29 septembre, cette séance étant organisée conjointement par la commune dont la candidature pour cette projection avait été retenue, et par l'Union européenne. Une cinquantaine de personnes est venue regarder le film puis engager une discussion avec l'attaché parlementaire de Mme Michèle Rivasi et avec la personne responsable du bureau européen de Valence. Tant par la qualité du film qui interrogeait sur la liberté d'expression que par les questions qui furent posées sur l'Union européenne et ses institutions, ce fut une soirée réussie.

Le Maire de Cobonne,
José LOTHE



✂ Le mot des maîtres

La rentrée à l'école de Cobonne

Cette année, l'école de Cobonne accueille 29 élèves, de la grande section au CM2. Allison Marshall-Atger et Michaël Cornut travaillent cette année avec Lise Bukiet qui vient le mardi, le jeudi et un samedi sur deux. Fin septembre, toute l'école est partie pour une grande expédition : marcher depuis l'école jusqu'au village de Gisors. En chemin, les enfants ont pu observer les paysages et visiter différents lieux. **Le premier jour aux Michauds**, ils ont rencontré Tom de « La forge de Faust », qui leur a montré son travail. Avec Jill Strong qui fabrique des enseignes lumineuses, ils ont peint les lettres d'un message pour tous : BIENVENUE à l'ÉCOLE de COBONNE. **Le deuxième jour**, ils ont visité Le fournil de la Sye avec Philippe, pique-niqué à La Rivière, puis marché jusqu'au village de Gisors, en passant par le hameau de Paruel. C'était une belle marche et certains étaient encore plein d'énergie à l'arrivée !



Vie associative et culturelle

À l'occasion de la fête nationale, la municipalité a offert un apéritif aux Cobonnois organisé dans le verger municipal.



Photo Jean-Louis BRUN - DL Crest

Différents concerts se sont déroulés cet été : le mardi 20 juin 2017, au Jardin du donjon, Scott H. Biram, chanteur, guitariste, et auteur-compositeur de musique blues et de musique country a donné un récital organisé par l'association Gigors Electric ; le 16 juillet, le duo Zaza Desiderio et Ewerton Oliveira ont donné, dans le cadre de Jazz au village, un concert organisé conjointement par la commune et les amis du Vieux Cobonne ; Barroque a satisfait le public par une belle soirée musicale le 29 juillet.

Le 15 août a eu lieu le traditionnel repas organisé par les Amis du Vieux Cobonne, qui comme les années précédentes, a fait venir nombre de convives.

Même la petite pluie qui a voulu être de la fête n'a pas réussi à la gâter...



Photos Jean-Louis BRUN - DL Crest

Des cours de gymnastique sont proposés par Mme Florence Jullien les lundi de 18 h à 19 h 15 et le jeudi matin de 9 h 15 à 10 h. 30.

Ils se tiennent dans la salle communale.

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2017, toutes les ruches et colonies d'abeilles doivent être déclarées sur le site :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

État-civil

Le samedi 12 août, en mairie de Cobonne, Magali Costa et Manuel Gascoin se sont mariés.

Nous leur présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

📍 Informations pratiques

Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : info@mairiedecobonne.fr

Site : www.mairiedecobonne.fr



Informations communes de la Gervannes et de la Sye

www.gervanne-sye.com

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

José LOTHE

Secrétaire de mairie

Sylvie MOUYON

Agent communal

François PATUREL

Numéros d'urgence

S.A.M.U.

15

POLICE SECOURS

17

POMPIERS

18

Appel d'Urgence Européen

112

Problème d'eau

04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

Horaires d'hiver de la déchetterie d'Eurre (jusqu'au 27 mars 2018)

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.

Les mardi de 13 h 30 à 17 h.

Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)